

CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°6

8 mars 2018

Directeur et membres élus présents : Sébastien AUBINEAU, Jonathan BRISSON, David CLARYS, Jean-Claude CROIZET, Vanessa ERNST-MAILLET, Catherine ESNARD, Marie LABROUSSE, Matthieu LEE, Wenceslas LIZE, Sophie MAZARS, Eric PALAZZO, Catherine POILBLANC, Pauline QUEMART.

Absents ayant donné procuration : Perceval ABRIOUX à Marie LABROUSSE, Laëtitia CAILLAREC à Mathilde FERREIRA ou à défaut Jonathan BRISSON, Océane FEUTRIER à Jonathan BRISSON ou à défaut Marie LABROUSSE, Virginie LAVAL à Pauline QUEMART, Ludovic LE BIGOT à Pauline QUEMART, Bastien MAGERE à Chadi YAHYA ou à défaut Jonathan BRISSON, Véronique MEYER à Catherine ESNARD, Ghislaine STOUDEUR à Wenceslas LIZE, Fabrice VIGIER à Catherine ESNARD.

Membres invités présents : Claire BEAUSSE, Marlène BELLY, Nadine DIEUDONNE-GLAD, François DUBASQUE, Patricia ETIEN, Philippe GROSOS, Eric MARCEAU, Marie-Amélie MARTINIE, Vincent MICHEL, Claire PORTAL, François RIGALLEAU, Emmanuelle VAREILLE, Nicolas VIBERT, Alexandre VINCENT.

Excusés : Perceval ABRIOUX, Benoît AUBIGNY, Martin AURELL, Alexis AVDEEFF, Laëtitia CAILLAREC, Frédéric CHAUVAUD, Henri COLIN, Océane FEUTRIER, Camille HOCHEDÉZ, Yvan HOCHET, Virginie LAVAL, Ludovic LE BIGOT, Bastien MAGERE, Véronique MEYER, Gilles MOREAU, Christian PAPINOT, Ghislaine STOUDEUR, Fabrice VIGIER, Cécile VOYER, Christophe VUILLEMIN.

Remerciement aux collègues des Collèges A et B qui siègent ce jour pour la dernière fois avant les élections du 27 mars prochain.

1. Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

2. Point BIATSS

- **Réunion de travail « accueil étudiant » :**

Choix de se focaliser sur les primo-entrants : élaboration en cours d'un document pour rassurer les étudiants avant qu'ils ne se posent la question → pour fin juin → réunion toutes les 5 semaines.

- **Mise en place du télétravail :** quelles sont les modalités ? l'université de Poitiers (UP) devrait donner des directives à ce sujet → cette mise en place ne se fera probablement pas avant deux années car d'autres chantiers RH mobilisent les équipes de la DRH.

Ce point a également été évoqué lors de la rencontre avec Lionel Vinour, directeur du Patrimoine Immobilier le 5 mars dernier au sujet des travaux du parking Malraux et de la Présidence.

- **Nouveau Régime Indemnitare RIFSEEP :** il s'agit du nouveau dispositif indemnitare de référence pour les BIATSS qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat, sans perte de rémunération pour les agents concernés. Ce nouveau dispositif tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Ce nouveau système prendra effet en janvier 2019 à l'Université de Poitiers mais pourrait si l'établissement en a les moyens avoir un effet rétroactif depuis septembre 2018.
- **Commission numérique :** la première réunion a eu lieu le jeudi 1^{er} mars. Une dizaine de personnes était présente. Des sondages et des enquêtes seront élaborés par les membres de cette commission avec de nombreuses idées d'ateliers qui émergent. La prochaine réunion aura lieu le 5 avril à l'Hôtel Berthelot.

Le bâtiment A4 sur le campus est très sale et se dégrade fortement. La responsable du département de psychologie rappelle que le bâtiment du campus dispose d'un agent d'entretien pour environ 850 étudiants contre un agent pour environ 350 étudiants en centre-ville. La répartition des agents n'est pas simplement en cause, cette difficulté est aussi accentuée par les nombreux problèmes de santé des agents tant sur le campus qu'au centre-ville. A l'UP, il faut une absence d'au moins 15 jours en continu pour pouvoir remplacer un agent en arrêt maladie. Ce remplacement ne se fait qu'à mi-temps, sauf dans le cas de congés longue maladie ou longue durée où le remplacement est possible à plein temps.

- Le responsable administratif indique que la surface à nettoyer est également à prendre en compte et que les surfaces présentes au centre-ville sont nettement plus importantes et dispersées que celles du campus. Par ailleurs le centre-ville compte beaucoup plus de bureaux administratifs et enseignants. Le Pavillon Universitaire Musique et Danse souffre également de difficultés liées à son nettoyage actuellement.

3. Point étudiants

- Le tri sélectif traîne à venir. Il est précisé que la direction n'a pas encore reçu de réponse de la DLPI, en particulier pour la fourniture de poubelles différenciées.
- Problème de chauffage des salles en continu dans le bâtiment A4 sur le campus. Il est demandé que cela puisse être réglé.

- Demande d'ajout de prise électrique dans les salles de cours.
- Les langues vivantes au département d'histoire pèsent trop dans le coefficient.
- Masters 1 Histoire CHPS Moderne Contemporain → il manquerait les notes → il est précisé que le PV provisoire est disponible depuis vendredi.
- Demande de bancs sur la passerelle en centre-ville
- Demande d'obtenir les dates de partiel en amont et plainte des étudiants de ne pas avoir une semaine pleine de rattrapage de cours
- Représentants élus de psychologie : il manque la signature sur les relevés de notes disponibles sur l'ENT → où en sommes-nous ? est-ce possible ou pas ?
- Il est précisé que l'affichage des rangs des candidats n'est pas public et qu'il ne se trouve que sur le relevé de notes disponible sur l'ENT → seul l'étudiant concerné en a connaissance.

4. Point blocage

L'équipe de direction et les collègues étaient mobilisés pour faire face à la situation.

La direction voudrait notamment remercier : Pascal Barat, Nathalie Charpentier, Serge Hélias, Eric Marceau et tous les collègues qui ont été et sont particulièrement exposés dans la gestion de ces événements.

Il est rappelé que les blocages ont été générés par la loi ORE et Parcoursup. Des étudiants se sont engagés dans ce mouvement en opposition à la loi ORE. Cependant ces blocages sont rapidement devenus des mouvements extérieurs à l'UP avec un but de déstabilisation globale des institutions.

Il est également précisé que seul le Président de l'Université a le pouvoir de faire appel aux forces de l'ordre → les insinuations portant sur une absence de réaction de l'équipe de direction suite aux dégradations et blocages ne sont donc pas fondées.

Une pétition contre les blocages circule également → initiative d'un certain nombre d'étudiants.

Echanges : les élus étudiants demandent à ce que l'on évite de faire venir les forces de l'ordre car cela serait/pourrait être grave en fonction des violences engendrées.

Il est rappelé que si l'on refuse toute forme de violences, cela doit s'appliquer à tout le monde.

Les organisations syndicales et politiques ont été reçues.

Mouvements nationaux le 15 et le 22 mars : les blocages seront donc tolérés dans le cadre de ces journées d'action mais réel désaccord hors de ce cadre.

5. Point PARCOURSUP

Pour rappel, le conseil de l'UFR a pris position le 21 décembre 2017 ainsi que le 8 mars 2018 pour exprimer son opposition à la loi dite « ORE » (« Orientation Réussite Etudiant »).

La direction de l'UFR propose de soumettre au vote du conseil de l'UFR SHA une motion pour garder une cohérence dans la prise de position de la composante :

« Dans la continuité de la précédente position votée le 21 décembre dernier par le conseil de l'UFR Sciences Humaines et Arts de l'Université de Poitiers, ce conseil réuni le 8 mars 2018, exprime son opposition à la loi dite « ORE » (« Orientation Réussite Etudiant ») adoptée le 15 février 2018.

Le Conseil regrette profondément que les objectifs affichés dans le texte de loi, c'est-à-dire l'amélioration de l'orientation des étudiant.e.s et une meilleure efficacité par rapport à la plateforme APB, ne soient pas atteignables dans la mise en place de la loi, et ce pour plusieurs raisons :

- En l'état, cette loi acte le dysfonctionnement du système d'orientation en France et ne représente pas une solution à ce problème mais un traitement de ses symptômes.
- La faiblesse des moyens humains existants pour l'étude des dossiers ne peut que conduire à un traitement automatisé, sans étude suffisante sur le fond, totalement incompatible avec l'objectif de bonne orientation pourtant affiché. Telle qu'elle sera applicable, cette loi conduit à une forme d'orientation rigide et forcée, impliquant à la remise en cause d'un droit fondamental du code de l'éducation, celui pour tout bachelier et toute bachelière de pouvoir accéder aux études supérieures qu'il ou elle souhaite.
- La précipitation dans laquelle est mise en place cette réforme présente de forts risques de dysfonctionnements techniques, aux conséquences majeures pour les candidats, comme pour l'ensemble du personnel impliqué.

Le Conseil d'UFR ne saurait en outre accepter la concurrence entre filières et universités (selon leur situation géographique) que va renforcer la loi en associant directement formation et employabilité, le Sénat ayant obtenu que soient pris en compte pour les modifications des capacités d'accueil (en licence et en master) les taux de réussite et d'insertion professionnelle.

Le conseil de l'UFR SHA condamne enfin avec la plus grande fermeté la mise en place d'une nouvelle procédure d'admission dans le supérieur (Parcoursup) avant même que la loi ne soit adoptée, c'est-à-dire au mépris de tout respect de la procédure juridique.

Le conseil d'UFR invite les étudiant.e.s et les personnels à débattre de ces questions qui concernent directement leur devenir et celui de leur institution qu'est l'Université. Il rappelle que celle-ci doit rester ouverte au plus grand nombre, pour demeurer un lieu de débats d'idées, dans le respect des biens et des personnes. »

La motion est adoptée à l'unanimité moins 2 absentions.

6. Elections des Collèges A et B

- Scrutin programmé le mardi 27 mars 2018.
- Les listes électorales seront communiquées pour toute demandes de modifications éventuelles.
- Aide au dépôt des candidatures par liste : Eric Marceau, Patricia Etien et Céline Capillon.
- Le dépôt des procurations est possible jusqu'à la veille du scrutin et le dépôt des professions de foi ce fait simultanément au dépôt de la liste.

7. Point finances

Voyages pédagogiques – 1^{ère} tranche 2018 – 2nd semestre 2017-2018 (Annexe 1) :

- 7 dossiers ont été déposés
- Tous les départements participent à une hauteur de 30% → il est donc demandé une contribution complémentaire du département d'Histoire de l'Art et Archéologie pour les voyages qui le concernent.
- La 2^e tranche est prévue dès la rentrée.

Vote à l'unanimité des montants attribués aux voyages pédagogiques

8. Point Recherche

- Traitement des dossiers colloques 2018 → tous validés et transmis à la Région pour financement.
- Vote de deux dispositifs d'aide à la recherche :
 - Le soutien aux publications reconduit
 - ERM pour participer au financement des soutenances de thèses et HDR

9. Questions diverses

- Remerciement aux collègues qui se sont investis pour les Portes Ouvertes
- Bilan des JPO par Sébastien Aubineau : une quarantaine de visiteurs en moins à l'Hôtel Fumé, beaucoup d'inquiétude à propos de Parcoursup, remerciement aux étudiants tuteurs, souhait de rapprocher les associations étudiantes des départements car elles se retrouvent un peu isolées.
- Beaucoup de questions à propos de la Nouvelle Offre de Formation de la part des départements → il est suggéré d'organiser une réunion pour toutes ces interrogations.

- « eCandidat » : qu'est-ce que c'est ? qui va gérer cette application ? quel dossier sera recevable ? ou non ? qui va recevoir les dossiers ? comment s'organiser au sein même des départements ?
- Effectifs des TD l'année prochaine : la question se pose pour les salles informatiques avec un problème de places et de postes → comment gérer ce problème qui aura des incidences pédagogiques. La capacité d'accueil des salles est limitée par leur volume et pas uniquement par le nombre de postes installés.
Il est également précisé que la géométrie des salles informatiques est problématique → il faudrait pouvoir circuler beaucoup plus facilement → nécessité d'améliorer l'ergonomie, peut-être en remplaçant dans certaines salles les mobiliers par d'autres moins profonds lorsque cela est possible.
- Achat de logiciels professionnels → le coût est de 300 euros/poste. Ce coût est beaucoup trop important pour être supportable sur le budget de l'UFR. La décision ne dépend pas du conseil de l'UFR mais de la CFVU.

Le responsable des services



Eric MARCEAU

Le Directeur



Eric PALAZZO

La secrétaire de séance



Céline CAPILLON